
Annonce de la découverte de l'argent caché chez Biffardière, un des rebelles de la Vendée, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la découverte de l'argent caché chez Biffardière, un des rebelles de la Vendée, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 467;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38729_t1_0467_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Métayer l'aîné, Marc-Antoine Dordelance et Antoine Dordelance et Antoine Ferrand pour siéger au bureau.

Le Président a annoncé l'objet de la réunion des citoyens en assemblée primaire.

Le commissaire chargé par le directoire du district de la Châtagneraie de porter à l'assemblée, avec les lettres de convocation l'acte constitutionnel présenté au peuple français par la Convention nationale et le décret du 27 juin dernier, en a fait remise sur le bureau.

Le secrétaire a fait lecture de l'acte constitutionnel. La lecture de l'acte constitutionnel achevée, le président a mis aux voix l'acceptation et fait faire l'appel sur la liste des citoyens présents.

L'appel fini et le recensement fait, le nombre des votants s'est trouvé de cinq cent quatre-vingt-six, dont cinq cent vingt-deux ont voté pour l'acceptation, les autres s'étant trouvés absents lors de l'appel.

Le présent procès-verbal a été rédigé en deux doubles, l'un pour être déposé au secrétariat de la municipalité du lieu de l'assemblée, et l'autre pour être envoyé à la Convention nationale.

Et ont signé les Président, secrétaire et scrutateurs,

J. MÉTAYER l'aîné, *scrutateur*; DORDELANCE, *scrutateur*; A. L. FERRAND, *scrutateur*; MAIGNEN, *Président*; CAHORS, *secrétaire*.

Le même membre annonce que les administrateurs du département de la Vendée adressent à la Convention 59,688 livres en or et 40,900 livres d'argent, qui avaient été cachés par le contre-révolutionnaire Donespe, dit Biffardiére, ex noble, qui a subi la peine de mort; à cette somme ils joignent celle de 9,843 livres prise sur les rebelles.

La Convention en ordonne l'insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

Un membre. J'ai annoncé, il y a quelques jours, à la Convention que j'avais écrit à l'Administration de la Vendée, qu'il y avait de l'argent caché chez Biffardiére, un des rebelles de la Vendée qui vient d'être guillotiné. En effet, à l'aide de mes renseignements, des recherches ont été faites et ils envoient 59,688 livres en or et 40 mares d'argent trouvés dans un nœud chez ce conspirateur, et en plus 9,843 livres prises sur les rebelles. Je demande mention honorable et insertion au *Bulletin*. (Décrété.)

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 193.

2. *Mercur universel* (29 frimaire an II) [Lundi 16 décembre 1793], t. 409, col. 15. D'autre part, *L'Ami du peuple* (26 frimaire an II) [Lundi 16 décembre 1793], p. 2, rend compte de la découverte de ce trésor dans les termes suivants :

« Les administrateurs du département de la Vendée informant la Convention qu'ils ont envoyé à la Trésorerie nationale le trésor d'un chef de rebelles qui a été guillotiné. Le Trésor consiste en 59,688 livres en or et 40 mares d'argenterie, qui étaient enfouis dans la terre et que les patriotes ont su découvrir. »

La Société populaire des Sans-Culottes de Mèze, district de Béziers, département de l'Hérault, fait part qu'elle vient de célébrer une fête civique en mémoire des deux martyrs de la liberté, Marat et Lepelletier, elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1)

Suit l'adresse de la Société populaire des Sans-Culottes de Mèze (2).

Adresse de la Société populaire des Sans-Culottes de Mèze, à la Convention nationale.

« Mèze, district de Béziers, département de l'Hérault, le 7 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« La vérité triomphe, les ténèbres du fanatisme s'éloignent, la lumière sort de la Montagne, elle dissipe les sinistres projets des ennemis du peuple, elle les renverse encore chaque jour. La cupidité est aux abois, l'instruction publique va détruire l'ignorance, la République sera universelle.

Restez à votre poste, législateurs, la France entière vous en prie. Consolidez votre ouvrage, vous le devez à la patrie reconnaissante, nous avons encore besoin de vos vœux.

« Le président de la Société populaire des Sans-Culottes de Mèze, jacobins et amis de la Constitution de 1793.

« R. JACONNE; MATHIEU fils aîné, *secrétaire*; J. BOUYELA, fils aîné, *secrétaire*. »

La Société populaire des Sans-Culottes de Mèze, au citoyen Président de la Convention nationale (3).

Mèze, district de Béziers, département de l'Hérault, le septidi de la 1^{re} décade de frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« La Société populaire des Sans-Culottes de cette commune vient de célébrer une fête civique, en mémoire de Marat et Le Pelletier, martyrs de la liberté. A l'issue de cette fête, il fut délibéré à l'unanimité de tout le peuple présent une adresse à la Convention pour la prier de rester à son poste jusqu'à la paix. Elle contient l'expression de nos sentiments, venille la présenter et la faire entendre à l'assemblée en l'assurant que nous soutiendrons la liberté et l'indivisibilité de la République jusqu'à la mort.

« Le président et les membres du comité de correspondance de la Société des Sans-Culottes de Mèze, jacobins et amis de la Constitution de 1793.

« R. JACOME; MATHIEU fils aîné, *secrétaire*; BOUYELA fils aîné, *secrétaire*. »

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.

2. *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

3. *Archives nationales*, carton C 284, dossier 841.